

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1884-1885.

Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires, pour l'exercice 1885.

(Voir les n^{os} 3, XIV, 7, 46, 96, 137 et 151, session de 1884-1885, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

TITRE I^{er}.

Recettes extraordinaires.

ARTICLE PREMIER.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1885 sont évaluées à dix-sept millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-sept francs cinquante-trois centimes (fr. 17,682,227-53); elles se composent :

1 ^o Du produit des ventes de biens domaniaux fr.	630,000	»
2 ^o Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	170,584	»
3 ^o De la délivrance des titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction des chemins de fer (lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877)	3,159,300	»
4 ^o Du produit des annuités cédées à la Caisse générale d'épargne et de retraite suivant convention du 23 octobre 1884.	12,324,153	63
5 ^o Du produit des annuités créées en vertu de la loi du 14 août 1873 et recouvrées avant le 1 ^{er} janvier 1885 . . .	1,393,189	90
TOTAL. . . . fr.	<u>17,682,227</u>	<u>53</u>

TITRE II.

Dépenses extraordinaires.

ART. 2.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1885, énumérées au tableau ci-annexé, des crédits à concurrence de trente-sept millions quatre cent un mille trois cent cinquante francs (37,401,350 francs).

Ces crédits se répartissent entre les divers Départements ministériels de la manière suivante :

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	fr.	2,314,000	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics		20,130,850	»
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes		9,846,500	»
— de la Guerre		4,970,000	»
— des Finances		140,000	»
TOTAL.	fr.	37,401,350	»

TITRE III.

Emprunt.

ART. 3.

L'excédant des dépenses autorisées par l'article 2 sur les recettes prévues à l'article 1^{er} sera couvert au moyen d'un emprunt.

Il pourra l'être provisoirement par des bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

TITRE IV.

Dispositions diverses.

ART. 4.

Le Gouvernement est autorisé à rattacher, par arrêté royal, les crédits extraordinaires reportés à l'exercice 1885 par l'article 4 de la loi du 27 décembre 1884 aux crédits extraordinaires alloués par l'article 2 de la présente loi, et à réunir ceux de ces crédits concernant un même objet.

Il pourra être fait des imputations pendant trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1885, sur les crédits mentionnés au paragraphe qui précède. Les excédants disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante; l'article 32 de la loi sur la comptabilité de l'Etat est applicable à ces reports.

(3)

ART. 5.

Est approuvée la convention conclue entre l'Etat et la ville de Bruxelles, le 24 février 1885, pour l'établissement, l'entretien et la surveillance d'un parc à l'ancien Champ des manœuvres.

Bruxelles, le 5 juin 1885.

Les Secrétaires,
(Signé) VANDERSMISSEN.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

Budget des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
	ANCIENS SERVICES.		
1	Continuation de l'armement de la garde civique.	750,000 "	2,314,000 "
	SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
2	Enseignement moyen. — Construction d'athénées et d'écoles moyennes et acquisition de mobilier	400,000 "	
3	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux d'écoles primaires.	1,100,000 "	
4	Université de Liège. — Appareils et collections pour les cours pratiques.	49,000 "	
5	Ameublement des écoles et sections normales primaires	15,000 "	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	1,564,000 "	
6	Exposition universelle d'Anvers	500,000 "	
	ROUTES ET BATIMENTS CIVILS.		
7	Construction de routes. — Raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressements et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	1,200,000 "	
8	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges	100,000 "	
9	Observatoire royal de Bruxelles	100,000 "	
10	Locaux pour l'enseignement normal primaire; solde des travaux exécuté en 1884 à l'école des humanités de Liège.	50,000 "	
11	Reconstruction du Palais de la Nation	1,000 000 "	
12	Bureau principal des postes et télégraphes, à Bruxelles	700,000 "	
13	Transfert du Musée d'histoire naturelle	200,000 "	
14	Isolément des bâtiments des Musées royaux de peinture et de sculpture en vue d'écarter les dangers d'incendie	100,000 "	
15	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Brabant.	100,000 "	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
16	Part de l'État dans les frais de construction d'un Musée des beaux-arts à Anvers (1 ^{re} annuité)	86,000 »	20,130,850 »
17	Partie du prix de l'acquisition à faire de l'ancien château des comtes de Flandre à Gand	100,000 »	
	TRAVAUX HYDRAULIQUES.	4,186,000 »	
18	Meuse. — Expropriations. — Travaux.	1,700,000 »	
19	Ourthe. — Expropriations. — Travaux.	70,000 »	
20	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux.	40,000 »	
21	Canaux houillers, expropriations et travaux	4,000,000 »	
22	Escaut — Expropriations et travaux	1,400,000 »	
23	Escaut. — Nouvelles installations maritimes d'Anvers. — Travaux, expropriations et honoraires d'avocats	1,250,000 »	
24	Haine. — Expropriations et travaux	50,000 »	
25	Canal de Roulers à la Lys.	8,500 »	
26	Lys	90,000 »	
27	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Travaux et expropriations.	50,000 »	
28	Canal de Nieupoort à Dunkerque. — Travaux et expropriations	150,000 »	
29	Canal de Zelzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	95,000 »	
30	Canal de Gand à Terneuzen. — Travaux et expropriations	1,700,000 »	
31	Rupel. — Travaux et expropriations.	140,000 »	
32	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations	400,000 »	
33	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin des pêcheurs	400,000 »	
34	Port d'Ostende. — Installations maritimes	1,550 »	
	CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.	11,544,850 »	
35	Lignes de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1883, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz (loi du 27 juillet 1884).	2,500,000 »	3,900,000 »
36	Ceinture de Bruxelles	400,000 »	
37	Wavre à Jodoigne, par Gastuche.	500,000 »	
38	Amblève	500,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
39	Chemins de fer. — Voies et Travaux.	5,000,000 »	9,846,500 »
40	— Traction et matériel	2,575,000 »	
41	Postes. — Construction des bâtiments pour bureaux.	250,000 »	
42	Télégraphes. — Construction de locaux et de lignes télégraphiques et téléphoniques.	100,000 »	
43	Marine — Matériel divers et construction d'un aviso à vapeur pour la surveillance des pêcheries	721,500 »	
44	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres (premier crédit)	1,200,000 »	
Ministère de la Guerre.			
45	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord	»	4,970,000 »
46	Amélioration du casernement.	2,000,000 »	
47	Construction du fort de Rupelmonde	1,050,000 »	
48	Complément et amélioration de l'artillerie.	700,000 »	
49	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages. Mousquetons pour lanciers, etc	100,000 »	
50	Armement des forts de Merxem, Zwyndrecht, Cruybeke, Waelhem, Licre, Rupelmonde.	300,000 »	
51	Construction du fort de Schooten.	750,000 »	
52	Construction du fort de Waelhem	70,000 »	
Ministère des Finances.			
53	Appropriation des terrains des places fortes démantelées	100,000 »	140,000 »
54	Construction de deux canots à vapeur pour la surveillance de l'Escaut par la douane d'Anvers	40,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES fr.			57,401,350 »